



Flash Municipal

COMMUNE DE THENAY

Octobre-Novembre-Décembre 2016



Une rentrée réussie et ensoleillée !



INFORMATIONS MUNICIPALES

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

L'année scolaire 2016/2107 se présente sous de meilleurs auspices que pour 2015/2016.

La construction de la salle périscolaire et son aménagement sont terminés. L'ensemble correspond complètement aux souhaits que nous formulions depuis..... mars 2008 !

Les équipes encadrantes tant municipales qu'enseignantes vont pouvoir travailler dans un espace accueillant et pensé pour l'enfant. Nul doute que chacun saura en tirer parti et que nos bambins apprécieront ce nouveau cadre.

L'inauguration de la salle périscolaire aura lieu le mercredi 28 septembre à 11h00 en présence de M. le Préfet et des instances qui nous ont aidés à réaliser ce projet.

Tous les habitants de Thenay sont invités à cette cérémonie.

Les effectifs des classes en baisse en 2015 se sont bien étoffés grâce à la vigilance et à la motivation de nos deux communes du RPI. La rentrée 2017 est rassurante.

Pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs de Contres, la mairie mandate un taxi pour les conduire à l'aller, le retour étant à la charge des parents. La participation pour cette prestation est de 2,00€ pour chaque voyage.



QUOI DE NEUF À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Au cours du mois de juillet, une vingtaine de personnes, petits et grands, a résolu les énigmes de l'enquête proposée par Sylvie. Ces moments ludiques et rassembleurs de générations sont à renouveler.

Dans quelques temps, vous pourrez emprunter des liseuses numériques contenant des romans pour adultes et adolescents. Une tablette digitale pourra aussi être consultée à la bibliothèque. Elle proposera jeux, lecture et création pour les enfants, informations, presse, cuisine, musique, autoformation pour les adultes.

Renseignez-vous auprès de Sylvie pour plus d'informations et remercions cette dernière de faire vivre aussi activement l'Agence Postale Communale.



13 JUILLET

Le public était au rendez-vous des festivités du 13 juillet. La municipalité vous a offert une animation très agréable où l'orchestre TROPIK'SUN n'a pas boudé son plaisir et a joué jusqu'au bout de la nuit. Le DJ invité pour l'occasion n'a même pas eu à intervenir !!! Quant au feu d'artifice, il fut éblouissant. Merci à toutes les associations qui ont participé à cet événement et ont assuré la buvette, la restauration et diverses activités.



L'année prochaine, la manifestation risque de changer d'endroit et c'est à l'étang du Roger que se dérouleront très certainement les réjouissances du 13 juillet. Bien sûr, nous vous tiendrons au courant.

REPAS DES AÎNÉS Dimanche 6 novembre 2016

Traditionnellement, la municipalité a le plaisir d'offrir une journée de détente et de convivialité à nos aînés.

C'est toujours autour d'un thème qui invite au voyage et à l'évasion que nous vous recevons. Mais, pour entretenir le suspens, ce thème n'est révélé que le jour fatidique. D'ailleurs, à ce propos, nous aurons le plaisir de vous offrir un petit souvenir de cette journée.

Si vous êtes seul ou seule et avez 60 ans révolus ou si vous êtes en couple et que l'aîné du couple à 65 ans révolus, vous êtes invités au Repas des Aînés. Au cas où vous entreriez dans ces critères et que vous ne recevriez pas d'invitation dans le courant du mois d'octobre, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie.

ÉTANG DU ROGER

Fermeture de la pêche à l'étang du Roger et au plan d'eau communal : samedi 29 octobre.

Le projet d'aménagement de l'étang du Roger est dans les tuyaux et prend tournure. Il y est prévu d'implanter des hébergements de loisirs insolites tels que roulottes, cabanes flottantes, tonneaux habitables et quelques chalets plus classiques pour y accueillir des familles ou groupes de personnes un peu plus importants.

Cet agencement se situera au nord de l'étang, sur les hauteurs et n'altérera pas le domaine des pêcheurs. Dans le cadre de la pêche, sont envisagés également quelques pontons accessibles aux handicapés.

Nous vous présenterons l'avancement et les plans du projet lors des vœux du maire le 7 janvier 2017.

ASSAINISSEMENT

En cas de mutation, nous vous rappelons qu'il est fait obligation aux vendeurs, de faire contrôler la conformité du raccordement au réseau d'assainissement, selon l'article L.1331-4 du Code de la santé publique.

L'entreprise ADD est habilitée par la mairie pour réaliser ces opérations. Vous pouvez prendre contact avec cette société par téléphone au 09.81.07.11.64 ou 06.65.56.40.14, par mail aggiard@bbox.fr et par fax au 02.54.32.11.64.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

La Draisienne



Thenay

La Draisienne

Notre participation au 13 juillet a connu un beau succès, bien sûr par notre café gourmand qui a été apprécié de tous mais aussi par la Barbe à papa où petits et grands ont pris la file d'attente pour venir la déguster.

Vendredi 16 décembre 2016 aura lieu notre « nouvelle randonnée de Noël », le départ groupé se fera sur la place de Thenay sous le « Pigeonnier » à partir de 19h00.

Cette marche sera d'environ 4 Kms, nous sillonnerons le centre bourg de Thenay et ses alentours pour admirer les maisons illuminées.

Celle-ci se fera de nuit, pensez à vous équiper d'une lampe et d'un gilet fluo.

Une soupe à l'oignon avec ses petits croûtons mitonnée par Bruno et Laurent vous attendra à l'arrivée avec des boissons chaudes.

La date de notre assemblée générale est fixée au Vendredi 20 janvier 2017, cette réunion est ouverte à toutes et tous.



A.P.E. Association des Parents d'Élèves

L'APE a fait sa rentrée.

Nous organisons les 23-24-25 septembre notre Bourse aux vêtements. Dépôt à Thenay à la salle des fêtes.

Le principe: vous nous déposez vos vêtements, on les vend pour vous!

- Le dépôt se fait le vendredi de 16h à 19h30, la vente est le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 13h.
- Les vêtements sont à récupérer le dimanche à 17h.
- Étiquettes et listes vierges 2€ à récupérer auprès des membres de l'APE, 20% des ventes sont reversés à l'association.

Renseignements : 06.47.19.86.91 / 06.78.02.35.98

Facebook : APE Thenay-Monthou

Nous organisons également une bourse aux jouets le 30 octobre à Thenay à la salle des fêtes. 2€ le mètre (tables et chaises fournis) restauration sur place.

Réservation obligatoire avant le 29 octobre.

Tel : 06.47.19.86.91 / 06.78.02.35.98



F.C.T.P.S. Football Club Thenay Pontlevoy Sambin

INFORMATIONS SAISON 2016-2017

Année de naissance pour les catégories jeunes :

U6-U7

Année de naissance 2011-2010

U8-U9

Année de naissance 2009-2008

U10-U11

Année de naissance 2007-2006

Dirigeant à contacter pour les inscriptions :

Moreau-Jacky : Tel: 02-54-32-56-23
06-58-01-90-28

Pour pratiquer le football et obtenir une licence, il faut faire la démarche suivante :

- ✓ la demande de licence fournie par le club complétée par le joueur ou les parents, ainsi que le certificat, médical rempli par le médecin,
- ✓ une photo d'identité,
- ✓ le règlement de la cotisation correspondant à la catégorie : 45 € pour les jeunes et 65 € pour les séniors pour l'année.

Entraînement pour les jeunes :

- ✓ le mardi : 18h30 au stade de Sambin ou dans le gymnase suivant la météo,
- ✓ le mercredi et le vendredi : 19h pour les séniors.

Prochaine manifestation le **19 novembre 2016** :

Soirée moules/frites à la salle des fêtes de Thenay.

Réservation auprès des dirigeants et à l'épicerie Nicole à Thenay.

L'Été Indien

Amis Thenaysiennes et Thenaysiens les jeux ont repris le mercredi 14 septembre dans notre nouvelle salle, fini les escaliers pour nos adhérents !

Venez nous rejoindre le 2^{ème} mercredi de chaque mois à partir de 14 h.

Prochain rendez-vous mercredi 12 octobre à 14h.

Ne restez pas seule ou seul, nous serons ravis de vous accueillir et passerons ensemble un bel après-midi.

Pour plus de renseignements 02.54.32.91.81.

La Boule Thenaysienne

Septembre, le début d'une nouvelle année pointe son nez, "la fin des vacances", pour ne pas sombrer dans la nostalgie un peu de tonus.

Le **12 Novembre** notre Guinguette

avec l'orchestre de **Maryline**

à partir de 18h à la salle des fêtes.

Restauration: une nouveauté, les tartines Thenaysiennes

Nos deux pique-niques des 25 juin, 40 participants et 20 août, 27 participants, ont remporté un franc succès.

Le **16 octobre** : concours de pétanque à Thenay. Les bénéfices seront reversés pour le Téléthon.

Une stèle de FANNY a été érigée au stade.

Nos entraînements ont toujours lieu les mercredi et vendredi à partir de 14h au stade.

Venez vous joindre à nous.





Comité des Fêtes Thenaysien

Le 13 juillet, nous avons assuré buvette et restauration. Au menu, cocktail de crevettes, poulet à l'indienne et fromage, le dessert étant assuré par l'Atelier Thenaysien et la Draisiennne.

Cette année, changement de site pour la brocante. C'est à l'étang du Roger que 280 exposants se sont installés sous un soleil radieux. Attirés par la beauté de l'endroit, les promeneurs n'ont pas boudé leur plaisir et la fréquentation de notre manifestation a explosé.

Pour les 10 ans du Comité des Fêtes Thenaysien, une sortie a été organisée, le 10 septembre, à la « Ferme Théâtre de Bellevue » à Villentroy où nous avons assisté à un dîner spectacle organisé par l'équipe des Bodin's.

Etaients invités les membres créateurs à l'origine de l'Association ainsi que tous les bénévoles passés et présents qui ont permis et permettent au Comité de perdurer. Ce fut une jolie soirée destinée à remercier tous ceux qui nous ont aidés et nous aident aujourd'hui.



Nous avons eu le plaisir de partager cette soirée avec les Bleuets qui se sont joints à nous.

Une date à retenir :

- Dimanche 27 novembre : **loto** à la salle Jean-Rabet. Début des jeux à 14h00.

Et comme toujours si vous désirez nous rejoindre pour participer à l'animation de notre commune, le Comité des Fêtes Thenaysien sera heureux de vous accueillir en son sein où règnent toujours un esprit de fête et la bonne humeur.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

comitthenaysien@gmail.com et brocante.thenay@gmail.com

Ou vous pouvez venir visiter notre site ou notre page facebook :

<http://comitedesfetesthenaysien.e-monsite.com>

<https://www.facebook.com/comite.des.fetes.thenaysien>

TÉLÉTHON

Le 3 décembre, le téléthon fêtera ses 30 ans et aura lieu dans la salle Jean-Rabet.

L'équipe au complet s'y prépare et vous proposera, comme chaque année :

- Brioche, confitures, enveloppes, divers objets neufs ou d'occasion, des vêtements, des livres, des DVD.

C'est autour du traditionnel bourguignon de Jojo que nous nous réunirons le midi.

Le soir, l'équipe de Pontlevoy nous rejoindra pour un dîner que nous espérons en musique autour du non moins traditionnel "hachis parmentier du téléthon".

Tout ce programme va s'affiner et nous vous apporterons en temps utile les dernières précisions. Nous vous espérons nombreux. La recherche a besoin de vous et nous avons besoin de la recherche !



L'Atelier Thenaysien



Nous allons aborder une période d'effervescence : il faut finir, faire et refaire, créer et figoler nos travaux pour début octobre !!

En effet, nous exposons à Sambin le 2 octobre et surtout à Thenay les 8 et 9 octobre dans la salle Jean-Rabet où aura lieu notre exposition annuelle.

Nous y accueillerons quelques artistes extérieurs : Jacky Augais qui vous émerveillera avec son travail sur le bois. Il nous prépare actuellement quelques nouveautés. Michel Pichon présentera ses dernières créations en 3D. Zazatralala proposera ses créations de bijoux.

L'Atelier Thenaysien, quant à lui, exposera :

- peintures sur porcelaine
- patchwork, broderies, feutrine
- peintures sur toile huile ou acrylique, réalisées par deux de nos artistes.

Au stand "brocante de la couturière", vous trouverez tissus, galons, boutons, etc...

Pâtisseries et boissons vous seront proposées. Le tout dans la bonne humeur et la convivialité.

Rendez-vous à tous salle Jean-Rabet :

- le samedi 8 octobre de 14h00 à 18h00
- le dimanche 9 octobre de 10h00 à 18h00

Les Bleuets

La Grand'Maison :

Lors de sa dernière réunion du 08 août 2016, le comité des Bleuets a pris acte de l'arrêt de la mission au 31/12/2016, de Madeleine GALLOUX après plus de 25 ans de bons et loyaux services...

En conséquence, compte tenu du manque de renouvellement des adhérents et des bénévoles, le site de la Grand'Maison ne pourra plus être mis à disposition à partir du 1^{er} janvier 2017.

Merci à Madeleine pour son grand dévouement !



INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAISONS ILLUMINÉES

Nous allons renouveler notre concours des maisons illuminées. Dans le courant du mois de décembre, nous sillonnerons le village pour découvrir les fruits de votre imagination. N'hésitez pas, faites-vous plaisir et faites-nous rêver !! Les récompenses seront remises en même temps que celles du concours des maisons fleuries au mois de février 2017.

SMIEEOM

Pour les objets encombrants la collecte se fera le mercredi 26 octobre 2016.

Pour rappel :

Tous les déchets déposés au pied des colonnes de tri, au lieu d'être jetés dans les bacs gris ou en déchèterie, sont assimilés à des dépôts sauvages.

La loi permet de punir ces incivilités d'une amende de 1500€ (selon l'article L.2212 du code des collectivités territoriales et les articles R.632-1 et R.635-8 du code pénal).

ÉTAT CIVIL

Ils se sont dit OUI

- 02 juillet : REMY Isabelle et ROUX Franck
- 12 août : DEBARRE Martine et HUTH Benoît
- 13 août : RIANDIERE Sandra et THOMAS Johann

Ils nous ont quittés

- 18 juillet : Monique MERCIER épouse POPINEAU
- 24 août : LE BIHAN Jeanine veuve RICOIS
- 02 septembre : KESSLER Christine épouse BIETZ
- 09 septembre : CHEVRIER Suzanne épouse LEMAITRE

AMIS DES ANIMAUX

Malgré notre article dans le dernier flash, de nombreuses plaintes sont arrivées en mairie cet été concernant les aboiements tant diurnes que nocturnes de chiens livrés à eux-mêmes dans la propriété de leurs maîtres.

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral n° 92-1110 du 16 juin 1992 et qui précise à l'article 7 que « les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiements) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Toute infraction constatée peut donner lieu à sanction, conformément aux lois et règlements en vigueur, par des amendes pouvant aller jusqu'à une contravention de 5^{ème} classe (1500€).

Pour le bien de tous, nous vous remercions de veiller à la quiétude de chacun.



AIDE INFORMATIQUE

Patrick Caspar reste à votre disposition pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin en informatique.
Prendre contact avec l'Agence Postale Communale.

RECENSEMENT 2016

Le résultat des comptages de l'enquête de recensement 2016 a fait ressortir un résultat de 851 habitants sur la commune de Thenay. Ce résultat ne tient pas compte de 15 logements non enquêtés en raison de l'absence des occupants et qui n'ont pas fait parvenir leurs bulletins individuels.

LES SOIRÉES DU THENAY BON



Vendredi 28 octobre : Tartiflette
Vendredi 25 novembre : Cassoulet
Réservations : 02.54.32.05.70

Le Thenay Bon vous offre toujours un grand choix de pizzas à consommer sur place ou à emporter uniquement le soir et pour 7 pizzas achetées, la 8^{ème} est gratuite !

Le Thenay Bon part en vacances du 24 décembre au 2 janvier inclus.

Vous pouvez visiter la page Facebook de l'établissement.

DATES DE FERMETURE DE VOS COMMERCANTS :

Boucherie Rodolphe Rigolet

- Du 1^{er} octobre à 13h00 au 10 octobre inclus

ARTISANS

Un nouvel artisan à Thenay : Tous travaux électriques – Dépannage Electricité, Plomberie, Chauffage, etc...

SAS THIERRY PLOUX – Le Roger – Tél. 07.81.72.43.29 et 07.68.09.60.37

Courriel : thplx41@gmail.com – Blog : tploux.blogspot.com

Mélanie SERGEANT : Aide à domicile diplômée est à votre disposition au 06.52.81.46.67 ou 09.83.62.95.07

- Aide administrative, Entretien de la maison, Repassage, Aide à la Personne.

✚ Tarifs : Aide à la personne : 12 € / heure – Ménage, repassage : 10 € / heure

DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Cancer du col de l'utérus : recommandations

Le frottis cervico-utérin est recommandé tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (sauf chez les femmes hystérectomisées ou n'ayant jamais eu de rapports sexuels).

Cet examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme, etc. Le coût du frottis est pris en charge à 70 % par votre caisse d'assurance maladie, les 30 % restants sont remboursés par votre complémentaire santé.

Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sera déployé prochainement au niveau régional. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à votre médecin traitant.

Cancer du sein : détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Chaque année en France, près de 49 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès par cancer chez la femme avec près de 12 000 décès par an.

On estime qu'1 femme sur 8 y sera confrontée au cours de sa vie. Pourtant, s'il est détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Le dépistage est-il important pour lutter contre le cancer du sein ?

Le dépistage permet de diagnostiquer un cancer du sein à un stade précoce, avant même qu'une tumeur ne soit palpable ou que des symptômes apparaissent. Le dépistage permet ainsi de mieux soigner le cancer du sein, avec des traitements moins lourds.

A quelle âge doit-on s'en préoccuper ?

Si vous êtes une femme entre 50 et 74 ans, sans symptôme ou facteur de risque particulier, vous êtes invitée par courrier, tous les 2 ans, à réaliser une mammographie et une palpation des seins. Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. De plus les clichés bénéficient d'une seconde lecture par un autre radiologue dans les locaux de l'ADOC 41 pour une sécurité supplémentaire.

Avant 50 ans, un dépistage peut être recommandé en cas de risque particulier, notamment des antécédents personnels ou familiaux. Renseignez vous auprès de votre médecin pour être orientée vers la solution adaptée à votre niveau de risque.

Pour toutes les femmes, à partir de 25 ans, un examen clinique des seins (palpation) doit être réalisé une fois par an. Il peut être effectué par le médecin traitant, le gynécologue ou une sage-femme.



Cancer colorectal :

Détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Qui est concerné ?

Les personnes entre 50 et 74 ans sans antécédent, femmes et hommes, sont invitées à réaliser tous les 2 ans un test de dépistage du cancer colorectal. 95 % des cas de cancer colorectal surviennent après 50 ans.

D'autres modalités de dépistage sont proposées par le médecin aux personnes présentant des antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer colorectal ou de certaines maladies du côlon.

Un test de dépistage très simple, indolore et efficace à faire chez soi

Une fois remis par le médecin, le test de dépistage colorectal est à faire chez soi. Il est fiable et facile d'utilisation. Il permet de détecter de petits cancers débutants ou des lésions précancéreuses et permet une prise en charge précoce.

Le test remis par votre médecin et son analyse sont pris en charge sans aucune avance de frais de votre part. La consultation, quant à elle, est prise en charge dans les conditions habituelles.

Structure de Dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal en Loir-et-Cher :

ADOC41
ACTION DE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS
Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

☎ 02 54 43 67 26
✉ adoc41@orange.fr
www.depistage-cancer.fr/centre/adoc-41
www.facebook.com/ADOC-41



Des questions sur le logement et l'énergie ?

Un seul contact : l'ADIL EIE 41 !



Vous avez une question sur le logement ou l'énergie ? Contactez gratuitement les juristes spécialisés et les conseillers en énergie de l'ADIL EIE 41.

GRATUIT

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) est une association type loi 1901 qui vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de **manière neutre** sur toutes les questions liées au logement et à l'énergie.

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...).

Guichet unique officiel de la rénovation sur le 41

Les juristes renseignent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, contrats, voisinage, urbanisme, prêt immobilier, copropriété, investissement locatif, prévention des impayés et des expulsions, non-décence ou insalubrité ...

Les conseillers en maîtrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,... Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales.

Offres de terrains à bâtir

L'ADIL EIE 41 est officiellement le **guichet unique de la rénovation** du Loir-et-Cher : conseils techniques, financiers, juridiques et fiscaux tout au long de votre projet. L'association est le guichet unique d'information sur toutes les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).

L'ADIL EIE 41 est également instructeur du **Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (FLAAD)** en faveur des particuliers qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur mensualité de crédit immobilier.

Vous cherchez une location ou un terrain à bâtir ? Consultez gratuitement le fichier d'offres locatives et la plaquette « *Terrains à bâtir dans les lotissements* » sur le site www.adil41.org !

Offres de locations

Vous voulez réduire votre facture d'énergie et apprendre les bons gestes à réaliser au quotidien pour la planète et votre porte-monnaie ? Rejoignez le « **Défi énergie** » et partagez des moments conviviaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site www.adil41.org ou appelez un conseiller en énergie au 02 54 42 10 00.

Dans le cadre de partenariats avec les communes et les communautés de communes qui souhaitent assurer un service de proximité pour leurs habitants, l'ADIL EIE 41 assure plusieurs permanences sur le département. Pour les connaître, consultez le site www.adil41.org.

Le Défi Energie pour réduire ses factures d'énergie et d'eau

Tous ses services sont neutres, gratuits et objectifs.

N'hésitez pas à nous contacter :

ADIL EIE 41

Cité administrative - Porte C -

34, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 Blois

Du lundi au jeudi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h30 (Fermé au public le mardi matin)

Le vendredi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h

Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00

adileie41@wanadoo.fr / www.adil41.org



Activ'zen

être sécurisé à domicile

- Option sérénité
- Option sécurité
- Option convivialité

Téléassistance fixe

1 transmetteur + 1 déclencheur
service disponible 24h/24



- installation avec ou sans ligne téléphonique

Détecteur automatique de chute

option sécurité



- déclenchement **automatique** en cas de chute ou de malaise

Aides financières possibles des communes, des caisses de retraite et du Conseil Départemental.
Déductible des impôts dans le cadre de l'agrément services à la personne.

Activ'mobil

être sécurisé à l'extérieur

Téléphonie mobile appel d'urgence géolocalisation



- disponible avec **médailion** et **détecteur de chute**

Protection du Travailleur Isolé appel d'urgence géolocalisation



- fonction **perte de verticalité**

Ce service de téléassistance mobile fonctionne partout en France métropolitaine, système multi-opérateur pour une couverture maximale.

Prévention Sécurité

Coffre à clefs sécurisé



disponible en version à accrocher ou à fixer

Usage également adapté :
Collectivités locales,
enfants, gîtes,
exploitations agricoles,
véhicules multi-utilisateurs

- Une seule clef, à **domicile** accessible de façon sécurisée
- Intervention des pompiers **facilitée et sans dommage**

Balisage lumineux

prévention des chutes



- Allumage **automatique** par détection de mouvement
- Système **sans fil**

Installation indépendante du service de téléassistance.

Présence Verte rappelle qu'aucun démarchage n'est effectué par ses services directement auprès des personnes.
En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre mairie.